



Municipalité régionale de comté des Sources

309, rue Chassé, Val-des-Sources (Québec) J1T 2B4
T. : 819-879-6661 • F. : 819-879-5188
mrc.info@mrcdessources.com

COPIE DE RÉSOLUTION

Quatre cent cinquante-troisième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le mercredi 25 novembre 2020, à 19 h 30.

PRÉSENCES

ASBESTOS	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	M. Michel Plourde
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE	M. Philippe Pagé
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
WOTTON	M. Jocelyn Dion
HAM-SUD	M. Serge Bernier
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Frédéric Marcotte
Directeur de l'aménagement et secrétaire-trésorier adjoint	M. Philippe LeBel
Directrice du développement des communautés	Mme Johanie Laverdière
Adjointe à la direction	Mme Virginie Dupont

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos

2020-11-11073

PROJET DE RÈGLEMENT 259-2020 QUOTES-PARTS 2021 PARTIE I (SEPT (7) MUNICIPALITÉS)
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES

Pour l'imposition des quotes-parts quant à la Partie I du budget pour l'année 2021 pour toutes les municipalités membres sept (7) de la Municipalité régionale de comté des Sources :

- Ville d'Asbestos
- Ville de Danville
- Municipalité de Saint-Adrien
- Canton de Saint-Camille
- Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor
- Municipalité de Ham-Sud
- Municipalité de Wotton.

CONSIDÉRANT que le 25 novembre 2020, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources adoptait par la résolution numéro 2020-11-11068 ses prévisions budgétaires quant à la partie I du budget 2021 au montant de 5 325 587 \$, ce montant faisant partie du budget total de la MRC de 5 436 271 \$;

CONSIDÉRANT que ledit budget prévoit des revenus en quotes-parts quant à la Partie I de:

Fonctionnement de la MRC	424 764 \$
Évaluation foncière	227 791 \$
Sécurité publique	40 551 \$
Transport collectif	20 500 \$
Transport adapté	55 410 \$
Environnement	50 938 \$
Aménagement	145 539 \$
Fibre optique	32 585 \$
Développement économique	211 117 \$
Loisirs et culture	172 001 \$
Total	1 381 196 \$

CONSIDÉRANT que les revenus sont prélevés entre toutes les municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources;

CONSIDÉRANT que la richesse foncière uniformisée totale donnée par l'évaluateur de la Municipalité régionale de comté des Sources, servant à l'établissement des quotes-parts reliées à la Partie I du Budget pour l'année 2021 est de 1 237 568 840 \$ lors du dépôt des rôles d'évaluation en date de compilation des données le 31 août 2020 pour la Ville d'Asbestos, les Municipalités de Wotton, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor, Ham-Sud et la Ville de Danville;

2020-11-11073 (suite)
PROJET DE RÈGLEMENT 259-2020 QUOTES-PARTS 2021 PARTIE I (SEPT (7)
MUNICIPALITÉS)
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance du 25 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE le projet de **Règlement numéro 259-2020** imposant des quotes-parts aux sept (7) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources aux fonctions et aux activités suivantes :

Fonctionnement de la MRC
Évaluation foncière
Sécurité publique
Transport collectif
Transport adapté
Environnement
Aménagement
Fibre optique
Développement économique
Loisirs et culture

pour le budget de l'année 2021, soit adopté et qu'il soit statué comme suit:

ARTICLE 1 : **TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent projet de règlement porte le titre de "**Règlement imposant des quotes-parts aux sept (7) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources quant aux fonctions et aux activités ci-dessous du budget pour l'année 2021:**

Fonctionnement de la MRC
Évaluation foncière
Sécurité publique
Transport collectif
Transport adapté
Environnement
Aménagement
Fibre optique
Développement économique
Loisirs et culture

ARTICLE 2 : **PRÉAMBULE**

Le préambule du présent projet de règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 3 : **RÉPARTITION GÉNÉRALE**

1) Les quotes-parts totalisant 1 065 210 \$:

Fonctionnement de la MRC	424 764 \$
Sécurité publique	40 551 \$
Transport collectif	20 500 \$
Environnement	50 938 \$
Aménagement	145 339 \$
Développement économique	211 117 \$
Loisirs et culture	172 001 \$
Total	1 065 210 \$

demandées par le présent règlement sont imposées entre toutes les municipalités sur la base de la richesse foncière uniformisée 2021 en date de compilation des données le 31 août 2020 pour la Ville d'Asbestos, les Municipalités de Wotton, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor, Ham-Sud, et la Ville de Danville.

2) La quote-part totalisant 227 791 \$:

Évaluation foncière	227 791 \$
----------------------------	-------------------

2020-11-11073 (suite)

PROJET DE RÈGLEMENT 259-2020 QUOTES-PARTS 2021 PARTIE I (SEPT (7)

MUNICIPALITÉS)

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES

demandée par le présent règlement est imposée selon le nombre de dossiers apparaissant aux rôles déposés en date de compilation des données le 31 août 2020 pour la Ville d'Asbestos, les Municipalités de Wotton, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor, Ham-Sud et la Ville de Danville :

Asbestos ville	3 234
Danville ville	2 332
Saint-Adrien	457
Saint-Camille canton	421
Saint-Georges-de-Windsor	724
Ham-Sud	437
Wotton	1 014
Total	8 619

3) La quote-part totalisant 32 585 \$:

Fibre optique - Entretien	32 585 \$
Total	32 585 \$

demandée par le présent règlement, est imposée selon un montant **également réparti** entre toutes les municipalités, soit 32 585 \$ divisé par sept (7) municipalités ce qui donne une quote-part de 4 655 \$ pour chacune des municipalités locales.

4) La quote-part totalisant 55 410 \$:

Transport adapté	55 410 \$
Total	55 410 \$

demandée par le présent règlement, est imposée selon le règlement 220-2015 de la MRC des Sources à chacune des sept (7) municipalités locales.

ARTICLE 4 : **RÉPARTITION GÉNÉRALE:**
RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS

Les dépenses pour le rachat et pour les contributions du régime de retraite des élus pour la partie de la rémunération découlant des fonctions de l'élu relevant du premier alinéa de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)* seront imposées aux municipalités locales d'où viennent les maires qui participent au régime, chaque municipalité payant le montant dû en rapport avec son maire, sauf pour les dépenses relatives au supplément de rémunération à titre de préfet, de préfet-suppléant ou autre, lesquelles dépenses sont réparties entre toutes les municipalités suivant le critère de l'article 3, Fonctionnement de la MRC.

ARTICLE 5 : **MODALITÉS DE VERSEMENT DES QUOTES-PARTS**

Les quotes-parts imposées en vertu de l'article 3 du présent règlement deviennent dues et exigibles, en quatre versements, à savoir:

- 1 : 25 % des contributions totales: le 15 mars 2021
- 2 : 25 % des contributions totales: le 15 juin 2021
- 3 : 25 % des contributions totales : le 15 septembre 2021
- 4 : 25 % des contributions totales : le 15 décembre 2021

Les quotes-parts imposées en vertu des articles 3 et 4 du présent règlement deviennent dues dans les 30 jours après l'expédition des factures par la municipalité régionale de comté aux municipalités concernées.

ARTICLE 6 : **INTÉRÊT**

Tout montant payable en vertu de ce règlement porte intérêt au taux de 1,50 % par mois, à compter de l'échéance.

ARTICLE 7 : **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

2020-11-11073 (suite)

**PROJET DE RÈGLEMENT 259-2020 QUOTES-PARTS 2021 PARTIE I (SEPT (7)
MUNICIPALITÉS)
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES**



Hugues Grimard
Préfet



Frédéric Marcotte
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adoptée.

Avis de motion	:	25 novembre 2020
Projet de règlement	:	25 novembre 2020
Publication	:	
Adoption du règlement	:	
Entrée en vigueur	:	

Véritable extrait du registre des procès-verbaux, le 20 janvier 2021.



Frédéric Marcotte
Directeur général et secrétaire-trésorier

Sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2020 de la MRC des Sources, lors de sa prochaine séance.